

ACTION 41 PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'AGGLOMERATION

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > Fonds propres des communes concernées par l'action
- > Contrat Régional d'Agglomération

CONTEXTE LOCAL

Plus de 80% de la surface de l'Agglomération est occupée par des espaces naturels, agricoles et forestiers. La préservation de ces espaces constitue un enjeu important dans les orientations globales d'aménagement du territoire de l'Agglomération sur plusieurs plans : environnemental, paysager, historique, sociologique, culturel, récréatif...

Certaines communes de l'Agglomération portent des projets (décrits ci-dessous) visant la protection, la promotion et la reconquête des paysages du territoire dans un souci de qualité de vie.

Résultat attendu

- > Préserver et mettre en valeur les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Agglomération.

DESCRIPTIF

- **Création d'une tourbière pédagogique du Val d'Yèvre.** La commune de Saint-Germain-du-Puy a identifié sur son territoire une tourbière sur le Val d'Yèvre (c'est-à-dire un écosystème constitué d'une zone humide particulièrement fragile) dont l'intérêt a été confirmé par Nature 18. Fort de ce constat, la municipalité a décidé de préserver cet écosystème particulier tout en conduisant des actions pédagogiques par l'initiation à l'observation de la faune et de la flore de ce milieu.
- **Aménagement d'un parc boisé paysager.** Le territoire de la Chapelle Saint-Ursin est traversé d'est en ouest par l'autoroute avec au nord une zone urbanisée et au sud une zone d'activités et une réserve naturelle. Afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, la municipalité a engagé un programme de reconquête des espaces de verdure en constituant des réserves foncières progressivement végétalisées. Ainsi, en 2010, 8 ha ont été replantés pour constituer un écran de verdure entre le bourg et l'autoroute. Il s'agit donc de prolonger cette initiative.
- **Aménagement et mise en valeur des abords du Canal de l'Auron.** L'Auron et le Canal de Berry constituent dans le bourg de Plaimpied-Givaudins une zone de nature propice à la détente et à la promenade. Ils constituent par ailleurs le point de départ d'une liaison douce qui mène à Bourges. Afin de préserver ces espaces et de permettre aux habitants de se les approprier, la commune a décidé d'aménager ces lieux. Cet aménagement, afin de s'intégrer dans le projet départemental "le Canal de Berry à Vélo", fera l'objet d'une étude préalable qui permettra de définir les différentes actions à conduire.
- **Acquisition d'un bois classé.** La commune de Trouy souhaite offrir à ses habitants des espaces de loisirs et de détente. Une opportunité se présente avec la mise en vente d'un parc boisé de 18 ha. Ce site, qui fait partie du patrimoine de la commune, pourrait constituer un espace de détente et de loisirs, tout en étant le point de départ d'un parcours santé.

PILOTE

- Les communes concernées.

PARTENAIRES

Bourges Plus, Région Centre.

Calendrier prévisionnel

2012 Aménagement d'un parc boisé paysager : - Acquisitions foncières et frais d'acquisition ; - Travaux préparatoires et plantations.	2013 Tourbière pédagogique du Val d'Yèvre : - Etudes, honoraires ; - Aménagement d'une passerelle et d'un observatoire ; - Création d'un parking ; - Aménagement d'espaces verts.	2014 Aménagement et mise en valeur des abords du Canal de l'Auron : - Etude, honoraires, maîtrise d'œuvre ; - Travaux d'aménagement.
2012-2015 Acquisition d'un bois classé : acquisition du parc et frais d'acquisition.		

BUDGET PRÉVISIONNEL

Projet	Maître d'ouvrage	Coût de l'opération (H.T.)	Financement Contrat Régional d'Agglomération
Aménagement d'un parc boisé paysager	La Chapelle Saint-Ursin	350 000 €	30% soit 105 000 €
Tourbière pédagogique du Val d'Yèvre	Saint-Germain-du-Puy	184 000 €	30% soit 55 200 €
Aménagement et mise en valeur des abords du Canal de l'Auron	Plaimpied-Givaudins	30 517 €	30% soit 9 155 €
Acquisition d'un bois classé	Trouy	200 000 €	30% soit 60 000 €

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action

	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables



*Pour aller plus loin...
dans un aménagement
responsable*

Au-delà de la réflexion légitime liée à la qualité du cadre de vie des habitants, l'aménagement des espaces naturels doit être réalisé de manière responsable. Cela passe par l'utilisation de mobilier adapté, lui-même conçu selon une approche de développement durable (éco-matériaux ou matériaux recyclés, conditions de travail pour l'élaboration du produit, impact économique et analyse du cycle de vie...).